

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 juin 2019**

CP2019\_06\_20A

id. 4616

*Le 4 juin 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE)*

*Absent(s) :*

*Mme LE CORRE, Mme NEGRE*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**CONTRACTUALISATION N°4  
ENTRE LA COMMUNE DE MONTBETON ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la

contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

En 2016, lors de la 1ère réunion en date du 16 mars, l'Assemblée départementale a approuvé les nouvelles politiques d'aide aux communes qui sont entrées en vigueur le 15 avril 2016.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Monsieur le Maire de Montbeton sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 1 441 475,14 € HT et composé des opérations suivantes :

|                                                                                                                   |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| • aménagement des abords du site complexe de loisirs en plein air<br>(stationnements, plantations, clôture) ..... | 159 825,68 € |
| • création d'un lac d'agrément et de rétention.....                                                               | 111 462,22 € |
| • aménagement d'un garage à vélos au groupe scolaire                                                              |              |
| Pierre Bonhoure.....                                                                                              | 13 852,34 €  |
| • création d'un parcours d'interprétation .....                                                                   | 24 610,86 €  |
| • aménagement d'un ponton de pêche et du parking proche du lac .....                                              | 34 497,56 €  |
| • construction de deux salles de classes dans un bâtiment modulaire                                               |              |
| au groupe scolaire Pierre Bonhoure.....                                                                           | 145 686,60 € |
| • création de vestiaires au complexe sportif .....                                                                | 547 279,50 € |
| • création de tribunes au complexe sportif .....                                                                  | 375 070,38 € |
| • aménagement d'un skate park .....                                                                               | 29 190,00 €  |

**COUT TOTAL HT : 1 441 475,14 €**

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de Montbeton, une subvention globale de 238 910 €, se répartissant comme suit :

|                                                                                                                   |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| • aménagement des abords du site complexe de loisirs en plein air<br>(stationnements, plantations, clôture) ..... | 31 965 € |
| • création d'un lac d'agrément et de rétention.....                                                               | 20 063 € |
| • aménagement d'un garage à vélos au groupe scolaire                                                              |          |
| Pierre Bonhoure.....                                                                                              | 2 493 €  |
| • création d'un parcours d'interprétation .....                                                                   | 7 383 €  |
| • aménagement d'un ponton de pêche et du parking proche du lac .....                                              | 10 349 € |

- construction de deux salles de classes dans un bâtiment modulaire  
 au groupe scolaire Pierre Bonhoure.....26 640 €
- création de vestiaires au complexe sportif .....75 000 €
- création de tribunes au complexe sportif .....56 260 €
- aménagement d'un skate park .....8 757 €

**SUBVENTION GLOBALE : 238 910 €**

Le taux moyen de subvention s'élève à 16,57 %.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de 79 637 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la commission permanente ;

- la seconde de 79 636 € un an après l'approbation du contrat par la commission permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de 79 637 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Ces subventions, détaillées en annexe, seront éventuellement prélevées sur l'article du budget départemental comme suit :

| Opérations       | Article | Sous fonction | Montant          |
|------------------|---------|---------------|------------------|
| N° 1 - OPAA      | 204 142 | 74            | 31 965 €         |
| N° 2 à 4 - VIAM  | 204 142 | 74            | 22 556 €         |
| N° 5 à 6 - FITE  | 204 142 | 94            | 17 732 €         |
| N° 7 - BSCC      | 204 142 | 21            | 26 640 €         |
| N° 8 à 10 - ESPC | 204 142 | 32            | 140 017 €        |
| <b>TOTAL</b>     |         |               | <b>238 910 €</b> |

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016 relative aux nouvelles politiques d'aides aux communes modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve le contrat d'équipement n° 4 à conclure avec la commune de Montbeton portant attribution d'une subvention globale de 238 910 €, selon la répartition figurant en annexe, étant précisé que le règlement sera effectué en 3 versements ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le dit contrat ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les articles suivants :

| Opérations       | Article | Sous fonction | Montant          |
|------------------|---------|---------------|------------------|
| N° 1 - OPAA      | 204 142 | 74            | 31 965 €         |
| N° 2 à 4 - VIAM  | 204 142 | 74            | 22 556 €         |
| N° 5 à 6 - FITE  | 204 142 | 94            | 17 732 €         |
| N° 7 - BSCC      | 204 142 | 21            | 26 640 €         |
| N° 8 à 10 - ESPC | 204 142 | 32            | 140 017 €        |
| <b>TOTAL</b>     |         |               | <b>238 910 €</b> |

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Michel WEILL ne prend pas part au vote.*

Le Président,

Christian ASTRUC